

Lyon, le 21 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MÉTROPOLE DE LYON LANCE « LYON ÉCO ÉNERGIE + » : UN DISPOSITIF D'AIDES AUX ÉCO-INVESTISSEMENTS POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Afin d'aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans la transition énergétique, la Métropole de Lyon lance le dispositif « Lyon Éco Énergie + » permettant de financer une partie de leurs éco-investissements. Un budget de 500 000 euros a été voté lors du conseil du 13 décembre 2021 pour les années 2022-2023.

Ce nouveau dispositif vient compléter le dispositif « Lyon Éco Énergie » créé en 2014 et financé par la Métropole, l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et soutenu par la CMA Lyon-Rhône et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Depuis sa création, Lyon Eco Énergie apporte chaque année un accompagnement individuel à près de 50 TPE et PME du territoire dans l'évaluation et le diagnostic de leur consommation énergétique pour mieux les maîtriser.

À travers le dispositif « Lyon Éco Énergie + », les entreprises ayant préalablement bénéficié d'une visite menée par un conseiller Énergie de la CMA Lyon-Rhône ou la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, pourront voir financer jusqu'à 25% du coût des travaux préconisés grâce à l'aide aux éco-investissements attribuée par la Métropole de Lyon.

« L'aspect financier constitue souvent un frein pour les petites structures qui souhaitent pourtant s'engager et passer à l'action. Au-delà de la mise à disposition de cet outil complet qu'est Lyon Eco Énergie, la Métropole de Lyon se doit d'apporter cet accompagnement financier pour mettre en œuvre les éco-investissements nécessaires à la baisse significative de leur impact énergétique et environnemental lié à leur activité » explique **Emeline Baume, 1^{ère} vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique.**

Avec une aide pouvant aller de 400 à 7500 euros par entreprise, selon le projet à financer et la taille de l'entreprise, ce dispositif permettra aux chefs d'entreprises de réaliser des éco-investissements tels que des travaux de chauffage, d'isolation du bâti, d'éclairage, de gestion de l'énergie ou encore d'utilisation d'énergies renouvelables.

Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides financières dans la limite du montant de dépenses éligibles. Les conseillers pourront également accompagner l'entreprise pour le montage du dossier de candidature.

Le renforcement de ce dispositif marque la volonté de la Métropole de Lyon de soutenir la transition énergétique des entreprises, et s'inscrit dans une offre plus globale d'accompagnement à la transformation écologique et sociale des acteurs privés du territoire.

Service Presse Métropole de Lyon :

Magali Desongins – mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

www.grandlyon.com/presse